



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 mars 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 165 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération hybride**  
**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

## **Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019**

### **Note du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. La présente note renferme une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 269 920 900 dollars (montant net : 262 996 100 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, comme expliqué aux sections II et III ci-après.

2. Dans sa résolution [2429 \(2018\)](#), du 13 juillet 2018, le Conseil de sécurité a maintenu son soutien à la double démarche de l'Opération et pris note des recommandations formulées par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine dans le rapport spécial sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#)). Ce rapport présente des modalités d'action novatrices qui prévoient l'intervention de l'ensemble des organismes des Nations Unies présents au Darfour ; celles-ci s'accompagnent d'un nouveau concept de mission redéfinissant les priorités de la MINUAD et d'un cadre de transition pour un retrait sur une période de deux ans au cours de laquelle la Mission collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de pérenniser la paix au Darfour, le retrait de l'Opération étant prévu le 30 juin 2020 et sa liquidation en décembre 2020 à condition qu'il ne se produise pas de changements notables dans les conditions de sécurité au Darfour et que les critères des principaux indicateurs soient atteints.

3. Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec la MINUAD, de produire avant le 1<sup>er</sup> mai 2019, dans le cadre d'un examen stratégique, une évaluation de divers aspects de la Mission, dont les progrès dans la mise en œuvre de la restructuration et la question de savoir si les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement soudanais avaient atteint un niveau suffisant pour lui permettre d'absorber les anciennes tâches de la MINUAD. Le Conseil a également exprimé son intention de réexaminer, d'ici au 30 juin 2019, l'ampleur et le rythme



des restructurations et des nouvelles fermetures, compte tenu des résultats de l'examen stratégique.

4. Le Secrétaire général propose des modalités de financement de la MINUAD pour le deuxième semestre de 2019, permettant de doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue à s'acquitter de son mandat. Ce semestre sera une période de consolidation, puisque le Secrétaire général attend les décisions du Conseil de sécurité, escomptées après l'examen, sur la portée et le rythme des restructurations et sur les modalités de retrait de l'Opération, au cours de la dernière partie de la période 2019/20.

## **II. Mandat et hypothèses budgétaires**

### **A. Considérations générales**

5. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2429 \(2018\)](#).

6. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à une solution politique viable et à une sécurité durable au Darfour.

7. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint. Il reçoit l'appui d'un adjoint qui a rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le Commandant de la Force, qui a rang de sous-secrétaire général et son adjoint (D-2). La Division de la Police est quant à elle dirigée par le chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

### **B. Hypothèses budgétaires**

8. Le montant des ressources demandées pour le semestre considéré est calculé sur la base du mandat actuel de la MINUAD, qui intègre des modalités d'action concernant l'intervention de l'ensemble des organismes des Nations Unies, dont un cadre de transition pour un retrait sur une période de deux ans, en vue du retrait de l'Opération le 30 juin 2020. Le cadre de transition proposé à l'échelle du système vise à apporter, dans un délai de deux ans, des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en agissant dans quatre domaines jugés critiques pour prévenir une résurgence du conflit et permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs de la communauté internationale de préparer comme il convient le retrait de la Mission. La phase de transition sera l'occasion pour la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies de définir les priorités communes dans ces quatre domaines et de collaborer, par une planification et une exécution conjointes, à leur réalisation. En conséquence, il faudra se concentrer sur des activités de transition conjointes dans les domaines qui font déjà l'objet d'une collaboration entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies et s'employer à aider l'équipe de pays des Nations Unies à renforcer la consolidation de la paix et le développement au Darfour. Cela est conforme aux recommandations figurant dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#)), dont le Conseil de sécurité a pris note dans sa résolution [2429 \(2018\)](#).

9. Pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 et compte tenu de son mandat et des capacités déployées, la MINUAD continuera à s'employer à atteindre les priorités stratégiques ci-après avalisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018), à savoir a) la protection des civils, la surveillance des droits de l'homme et le signalement de toute atteinte à ces droits, notamment du fait de violences sexuelles et sexistes et de violations graves commises sur la personne d'enfants, la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; b) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour et c) l'appui au règlement des conflits intercommunautaires ou des autres conflits risquant de compromettre les conditions de sécurité, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile.

10. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2017/437) que le Conseil de sécurité a fait siennes dans sa résolution 2363 (2017), puis de nouveau dans sa résolution 2429 (2018), la MINUAD continuera d'appliquer sa double démarche au Darfour. L'Opération continuera à axer son action sur la protection militaire, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence dans la région du Jebel Marra. Elle commencera à mettre en œuvre le concept de transition dans la région du Jebel Marra, de même que dans d'autres régions du Darfour, où elle s'emploiera à stabiliser la situation en appuyant une approche globale du système des Nations Unies pour le Darfour, au moyen d'un cadre de transition visant à transférer les responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies dans quatre domaines prioritaires : état de droit (police, justice et système pénitentiaire) ; résilience et moyens de subsistance/solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil ; fourniture immédiate de services de base aux populations déplacées et droits de l'homme.

11. La mise en œuvre du mandat de l'Opération pendant l'exercice considéré continuera d'être guidée par l'approche systémique pour le Darfour, conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil. Cette approche sera axée sur le maintien de la paix et l'apport de solutions durables aux facteurs de conflits, conformément à la double démarche actuelle de l'Opération, pour empêcher la résurgence du conflit et permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations de la société civile ainsi qu'aux acteurs de la communauté internationale de préparer le retrait de l'Opération. En matière de maintien de la paix, l'Opération mettra l'accent sur la médiation dans le cadre du processus politique et se concentrera, au niveau local, sur la protection des civils, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence, en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les activités de maintien de la paix se dérouleront essentiellement à l'intérieur et autour de la zone d'affrontement entre les forces gouvernementales et les éléments de l'Armée de libération du Soudan-Faction Abdul Wahid dans la région du Jebel Marra, où seront établies 12 bases d'opérations, dont la base opérationnelle temporaire de Golo et le quartier général de l'Opération à Zalingei.

12. Le cadre de transition restera axé sur la fourniture de solutions durables aux facteurs de conflits critiques, moyennant des interventions dans les quatre domaines prioritaires précités. Ces domaines continueront de faire l'objet d'une planification et d'une exécution conjointes dans le cadre de la structure opérationnelle des équipes chargées de la liaison avec les États, dans les quatre capitales d'États, à savoir El Fasher, Nyala, Daein et El Geneina. Les équipes chargées de la liaison avec les États opéreront sous l'égide de l'équipe de pays des Nations Unies et bénéficieront d'un

appui de l'Opération pendant la période de transition. Les activités prévues viseront à assurer une exécution et des incidences rapides, ce qui devrait contribuer à renforcer la pérennité des ressources des donateurs, et à harmoniser les priorités de l'Opération et de l'équipe de pays des Nations Unies. Il est prévu que la période de transition comportera deux phases. Pendant la première, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, l'équipe de pays des Nations Unies devrait renforcer sa présence dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Ouest, du Darfour-Sud et du Darfour-Est. Pendant la deuxième phase, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, l'équipe de pays des Nations Unies renforcera sa présence et mobilisera des ressources pour satisfaire les besoins de développement à long terme de la population du Darfour. Dans le même temps, les pouvoirs publics devraient étendre leur présence et accroître la fourniture de services au Darfour, puisque la gouvernance et le bien-être de la population relèvent en dernier ressort du Gouvernement soudanais.

13. Dans sa résolution [2363 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a souscrit à la recommandation formulée par le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l'Union africaine dans le rapport spécial ([S/2017/437](#)), tendant à l'adoption d'une double démarche consistant d'une part à mettre l'accent sur la protection militaire, l'enlèvement des restes explosifs de guerre et les secours d'urgence dans la région du Jebel Marra, et d'autre part à se concentrer sur la stabilisation de la situation dans d'autres régions du Darfour qui n'ont pas connu d'affrontements récents. Pendant cette période, l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUAD est passé de 15 845 à 8 735 militaires, tandis que l'effectif autorisé de la composante police de la MINUAD a été ramené de 3 403 à 2 500 policiers. De plus, pendant cette même période, l'Opération a supprimé 588 postes et emplois de temporaire et fermé 12 bases d'opération et de centres de police de proximité. Enfin, l'Opération fait l'objet de nouvelles restructurations pendant la période 2018/19, conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ([S/2018/530](#)), dont le Conseil de sécurité a pris note dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). En conséquence, les effectifs de la composante militaire de l'Opération passeront de 8 735 à 4 050 militaires d'ici le 30 juin 2019, tandis que les effectifs autorisés de la composante police de l'Opération resteront inchangés, soit 2 500 policiers. En outre, pendant la période 2018/19, 1 183 postes et emplois de temporaire de personnel civil seront supprimés et 13 bases d'opération/centres de police de proximité et trois PC de secteur seront fermés.

14. Compte tenu des importantes restructurations réalisées à ce jour et prévues pendant le reste de l'exercice 2018/19, la première moitié de l'exercice 2019/20 sera une période de stabilisation et de consolidation et la seconde sera celle du retrait définitif de l'Opération à la fin de l'exercice 2019/20, sous réserve des décisions du Conseil de sécurité.

15. Pendant l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, la composante militaire de l'Opération fonctionnera avec un effectif autorisé de 4 050 militaires, dont 55 observateurs militaires. Elle opérera à partir de sept bases d'opération (Zalingei, Nertiti, Kass, Manawashei, Sortony, Kabkabiya et Khor Abeche), d'une base opérationnelle temporaire (à Golo) et d'une base de soutien logistique à El Fasher, le siège de l'Opération étant à Zalingei. Elle sera constituée de quatre bataillons d'infanterie, dont un bataillon de réserve en poste à Zalingei, d'une compagnie de police militaire, d'une compagnie de quartier général, d'une unité d'hélicoptères moyens porteurs à El Fasher, d'une compagnie du génie polyvalente et d'une formation sanitaire de niveau II à Kabkabiya (Darfour-Nord).

16. La composante militaire s'emploiera, comme précédemment, à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à la mise en œuvre des accords de paix, en utilisant toutes les capacités et les moyens disponibles, selon que de besoin. Les opérations de sécurité viseront à contribuer à protéger les civils contre les attaques physiques, à assurer la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies et du personnel associé et à permettre la fourniture de l'aide humanitaire.

17. Pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, la composante police sera dotée d'un effectif autorisé de 2 500 policiers, dont 760 policiers hors unité et 11 unités de police constituées comptant au maximum 1 740 policiers (six unités de police constituées de 140 policiers chacune, une unité de police de 160 membres, trois unités de police constituées de 180 policiers chacune et une unité de police constituée de 200 policiers). La composante police contribuera à la protection physique des civils et à la facilitation de l'aide humanitaire et mènera des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones limitrophes des camps et les zones de retour, ainsi que le long des couloirs de migration, en particulier ceux utilisés par les femmes et les enfants. Elle assurera également la protection armée du personnel d'entités du système des Nations Unies et du personnel humanitaire lors des missions d'évaluation et d'observation, s'attachera à instaurer un environnement propice à la protection en coordonnant le renforcement et la formation de la police soudanaise au Darfour ; elle effectuera des patrouilles conjointes avec la police soudanaise pour permettre le transfert en bon ordre des responsabilités, à mesure que l'Opération réduit ses effectifs en vue de son retrait et mènera des initiatives de police de proximité axées notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

18. L'Opération continuera de mener des activités de fond critiques dans le cadre de son mandat. À ce titre, elle appuiera les efforts de médiation menés par le groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour assurer une médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, le but étant d'encourager les parties à cesser les hostilités et à poursuivre les négociations sur la voie d'une paix globale. La MINUAD continuera également à œuvrer en faveur de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et d'apporter un appui technique et logistique à la conduite du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour dans l'objectif de renforcer la maîtrise locale du processus de paix. Elle aidera la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés signataires, dans le respect des arrangements définitifs en matière de sécurité arrêtés dans le Document de Doha et dans tout autre document ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. L'Opération continuera à constituer des capacités en matière de droits de l'homme pour renforcer les organismes publics, les organisations de la société civile et les organisations à l'échelon des collectivités ; elle fournira un appui aux mécanismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme et aux mécanismes judiciaires de la période de transition aux fins de la sauvegarde des processus de paix et politiques, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. De plus, la MINUAD collaborera avec les pouvoirs publics, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, les administrations autochtones, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux, et des personnalités et des groupes influents en vue de contribuer à la prévention, à l'atténuation et au règlement des conflits intercommunautaires. Elle coopérera également avec l'équipe de pays des Nations

Unies par l'entremise des équipes chargées de la liaison avec les États en vue d'entreprendre d'autres activités de programme critiques, conformément au concept systémique de transition, qui consiste à fournir des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en intervenant dans les quatre domaines prioritaires jugés essentiels pour empêcher la reprise du conflit. L'Opération collaborera étroitement avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, ainsi qu'avec les intervenants extérieurs, afin de veiller à la coordination de l'appui régional et international au processus de paix et de médiation au Darfour.

19. En plus des activités de fond qu'elle entreprendra du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, l'Opération réalisera des activités opérationnelles critiques, concernant notamment la dépollution de l'environnement et la biodépollution, assurera l'élimination sans risque des déchets solides grâce à son site de basculement Zam, rationalisera son parc de véhicules et rapatriera quatre hélicoptères de transport militaire fin décembre 2019.

### III. Ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019

20. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, calculé sur la base de l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#) vise à doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue à s'acquitter de son mandat.

21. Un projet de budget détaillé pour la période 2019/20 sera établi et soumis à l'Assemblée générale, pour examen, à la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Dans l'intervalle, l'Opération établira un projet de budget complet tenant pleinement compte des décisions prises par le Conseil et couvrant tout l'éventail des opérations de la MINUAD pendant la période 2019/20.

#### A. Ressources humaines

	<i>Effectif autorisé au</i>		<i>Déploiement prévu<sup>a</sup></i>				
	<i>30 juin 2019</i>	<i>Juillet 2019</i>	<i>Août 2019</i>	<i>Septembre 2019</i>	<i>Octobre 2019</i>	<i>Novembre 2019</i>	<i>Décembre 2019</i>
Observateurs militaires	35	55	55	55	55	55	55
Contingents	4 015	3 995	3 995	3 995	3 995	3 995	3 995
Police des Nations Unies	760	760	760	760	760	760	760
Unités de police constituées	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740
Personnel recruté sur le plan international	531	531	531	531	531	531	531
Personnel recruté sur le plan national	878	878	878	878	878	878	878
Emplois de temporaire	97	97	97	97	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	68	68	68	68	68	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>	<b>8 130</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

22. Conformément à la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité, les effectifs de la composante militaire de la MINUAD seront réduits, pour atteindre l'effectif autorisé de 4 050 militaires (35 observateurs militaires et 4 015 militaires) au 30 juin 2019, tandis que la composante police de la MINUAD disposera d'un effectif autorisé de 2 500 policiers (760 policiers hors unités constituées et 1 740 policiers membres d'unités de police constituées). La composition de l'effectif des 4 050 militaires autorisé par le Conseil sera ajustée en 2019/20, compte tenu des besoins opérationnels. Le déploiement des observateurs militaires au 1<sup>er</sup> juillet 2019 passera de 35 à 55, et s'assortira d'une baisse correspondante du nombre de militaires, qui sera ramené de 4 015 à 3 995.

23. En outre, 1 183 postes et emplois de temporaire concernant le personnel civil seront supprimés pendant l'exercice 2018/19, dont 711 avant la fin juin 2019 ; cette réduction est comparable à celle des effectifs de personnel en tenue et à la réduction globale des effectifs de l'Opération. En conséquence, il en résultera un effectif maximum de 1 580 membres du personnel civil (531 postes soumis à recrutement international, 878 postes soumis à recrutement national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 postes de temporaire et 6 membres du personnel fournis par des gouvernements) avant le 30 juin 2019.

24. Comme le montre le tableau ci-dessus, les effectifs du personnel en tenue et du personnel civil à la fin de juin 2019 seront maintenus pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, exception faite de l'ajustement au titre de la composante militaire. Le maintien des effectifs du personnel en tenue et du personnel civil pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 permettra à l'Opération de s'acquitter intégralement de son mandat et d'effectuer les préparatifs nécessaires à son retrait, en juin 2020. En conséquence, les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un effectif maximal de 55 observateurs militaires, 3 995 militaires, 760 policiers des Nations Unies, 1 740 policiers appartenant à des unités constituées, 531 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 878 agents recrutés sur le plan national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et 6 agents fournis par des gouvernements.

25. Le montant estimatif des ressources nécessaires pendant l'exercice considéré a été calculé sur la base des besoins effectifs prévus du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 et comprend les crédits nécessaires à la réalisation d'activités ce semestre, dont les relèves du personnel en tenue, le recrutement d'un consultant chargé d'organiser une formation sur la réduction des effectifs et la liquidation, les activités de dépollution de l'environnement et de régénération biologique des sols, la rénovation des véhicules et du matériel en excédent, l'achat de matériel informatique et communications et les autres activités prévues au programme.

## B. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (2017/18)</i>	<i>Montant alloué (2018/19)</i>	<i>Dépenses prévues (1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	5 280,8	2 739,7	1 102,1
Contingents	372 179,2	243 134,8	70 045,3
Police des Nations Unies	51 968,9	35 472,7	16 615,3
Unités de police constituées	57 415,9	56 915,2	27 658,2
<b>Total partiel</b>	<b>486 844,8</b>	<b>338 262,4</b>	<b>115 420,9</b>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	151 776,6	129 344,1	49 952,4
Personnel recruté sur le plan national	82 597,7	63 388,6	15 072,3
Volontaires des Nations Unies	5 278,4	5 273,8	2 070,2
Emplois de temporaire	6 906,0	5 560,9	2 761,8
Personnel fourni par des gouvernements	35,1	278,7	150,3
<b>Total partiel</b>	<b>246 593,7</b>	<b>203 846,1</b>	<b>70 007,0</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants et services de consultant	39,8	14,0	49,1
Voyages	3 086,8	2 528,4	1 742,3
Installations et infrastructures	57 623,4 <sup>a</sup>	43 454,4	15 735,0
Transports terrestres	8 667,9	6 889,4	2 576,0
Opérations aériennes	62 787,7	56 830,0	25 487,2
Opérations maritimes ou fluviales	471,0	–	–
Communications et informatique	18 075,9 <sup>b</sup>	17 882,0	7 768,9
Services médicaux	745,7	857,5	447,5
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	23 327,7 <sup>c</sup>	44 958,5	30 687,0
Projets à effet rapide	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>174 825,9</b>	<b>173 414,2</b>	<b>84 493,0</b>
<b>Total brut</b>	<b>908 264,4</b>	<b>715 522,7</b>	<b>269 920,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 674,0	19 178,1	6 924,8
<b>Total net</b>	<b>883 590,4</b>	<b>696 344,6</b>	<b>262 996,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>908 264,4</b>	<b>715 522,7</b>	<b>269 920,9</b>

<sup>a</sup> Le montant des dépenses au titre des installations et infrastructure s'élevait à 57 361 900 dollars. Il y a été ajouté un montant de 261 500 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

<sup>b</sup> Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (9 311 700 dollars) et de l'informatique (8 764 200 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

<sup>c</sup> Le montant des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevait à 23 589 200 dollars. Un montant de 261 500 dollars a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.



## C. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>
<b>Observateurs militaires</b>	1 102,1

26. Un montant estimatif de 1 102 100 dollars est demandé pour le déploiement de 55 observateurs militaires pendant l'exercice considéré, afin que l'Opération puisse continuer à s'efforcer d'instaurer un environnement stable et sûr au Darfour. Les prévisions de dépenses comprennent l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement de 55 observateurs militaires ainsi que des crédits au titre de la relève de la moitié des observateurs militaires au cours du semestre.

27. En outre, les prévisions de dépenses ont été établies compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 %, pour refléter les tendances actuelles en matière de déploiement effectif et l'augmentation escomptée du nombre d'observateurs militaires en juillet 2019.

	<i>Dépenses prévues</i>
<b>Contingents</b>	70 045,3

28. Il est demandé des ressources d'un montant de 70 045 300 dollars au titre du déploiement de 3 995 militaires pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Pendant ce semestre, la composante militaire continuera à s'attacher à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix en utilisant tous les moyens et ressources disponibles, compte dûment tenu de la réduction précitée des effectifs militaires. Les crédits demandés comprennent des montants afférents au remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard, du matériel appartenant aux contingents et des dépenses standard connexes s'agissant du déploiement mensuel de 3 995 militaires ainsi que des crédits au titre du relèvement de quatre unités militaires en août et décembre 2019. Les crédits demandés tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, d'un montant de 2,7 millions de dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

29. En outre, les prévisions de dépenses ont été établies compte tenu d'un taux de vacance de postes de 2 %, pour refléter les dernières tendances observées en matière de déploiement d'effectif.

	<i>Dépenses prévues</i>
<b>Police des Nations Unies</b>	16 615,3

30. Des crédits d'un montant de 16 615 300 dollars sont prévus pour le déploiement de 760 policiers des Nations Unies pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Pendant ce semestre, les policiers effectueront des patrouilles de sécurité pour la protection des personnes déplacées et réaliseront des activités de police de proximité dans la région de Jebel Marra. Ces crédits comprennent l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement de 760 membres de la police des Nations Unies ainsi que des crédits au

titre de la relève de la moitié des membres de la Police des Nations Unies pendant le semestre considéré.

31. En outre, un taux de vacance de postes de 2 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récentes tendances de déploiement effectif.

*Dépenses prévues*

#### **Unités de police constituées**

27 658,2

32. Des crédits d'un montant de 27 658 200 dollars sont demandés pour le déploiement de 1 740 membres d'unités de police constituées pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Pendant ce semestre, les unités de police constituées effectueront des patrouilles pour protéger les personnes déplacées et fournir un appui de réserve et une protection aux policiers des Nations Unies, assureront la sécurité des installations de la MINUAD et des escortes humanitaires et constitueront une cellule de déploiement rapide dans la région du Jebel Marra. Le montant demandé comprend des crédits afférents au remboursement aux gouvernements des dépenses relatives aux unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses connexes dans le cadre du déploiement de 1 740 policiers appartenant à des unités constituées ainsi que des crédits afférents à la relève de deux unités de police constituées en juillet et décembre 2019. Les crédits demandés tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, d'un montant de 0,7 million de dollars qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel venait à manquer, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

33. En outre, un taux de vacance de postes de 2 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements effectifs et le déploiement d'unités supplémentaires de police constituées au cours de la période 2018/19.

*Dépenses prévues*

#### **Personnel recruté sur le plan international**

49 952,4

34. Des crédits d'un montant de 49 952 400 dollars sont demandés pour couvrir les traitements et autres frais connexes afférents à 531 postes soumis à recrutement international pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Un taux de vacance de postes de 8 % a été appliqué pour refléter les récentes tendances du déploiement, les suppressions de poste prévues en mars et en juin 2019 et l'érosion naturelle des effectifs au cours du semestre, en prévision de la réduction progressive des postes soumis à recrutement international.

*Dépenses prévues*

#### **Personnel recruté sur le plan national**

15 072,3

35. Des crédits d'un montant de 15 072 300 dollars sont demandés au titre des traitements et autres dépenses afférentes à 878 postes soumis à recrutement national, dont 124 postes d'administrateur et 754 postes d'agent des services généraux, pendant l'exercice considéré. Un taux de vacance de postes de 5 % et de 7 % a été appliqué aux postes d'administrateur et d'agent des services généraux soumis au recrutement national, respectivement, qui reflète les tendances récentes de déploiement, les suppressions de postes prévues en mars et en juin 2019 et l'érosion naturelle des

effectifs du personnel au cours de ce semestre en prévision de la réduction progressive des postes soumis à recrutement national.

*Dépenses prévues*

---

**Volontaires des Nations Unies** 2 070,2

36. Un montant estimatif de 2 070 200 dollars est destiné à financer 68 postes de Volontaire des Nations Unies du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Les Volontaires des Nations Unies continueront de faire partie intégrante de la composante Appui de l'Opération et participeront à certaines des fonctions essentielles liées au retrait de l'Opération, concernant notamment l'ingénierie et la gestion et l'entreposage du matériel.

37. Il a été tenu compte dans le calcul des ressources nécessaires d'un taux de vacance de postes de 2 %, qui reflète les déploiements récents, les suppressions de postes prévues en mars et juin 2019 et l'érosion naturelle des effectifs pendant le semestre considéré, en vue de la réduction progressive des postes de Volontaire des Nations Unies.

*Dépenses prévues*

---

**Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** 2 761,8

38. Il est estimé que des ressources d'un montant de 2 761 800 dollars seront nécessaires pour financer 97 postes, dont 16 postes soumis à recrutement international, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 80 postes d'agent des services généraux pendant le semestre considéré. Les personnes recrutées à ces 97 postes continueront d'assumer des fonctions critiques en matière de gestion des installations, notamment en ce qui concerne la fermeture prévue des locaux de la MINUAD. Les crédits demandés comprennent également un montant de 257 300 dollars au titre de la part du financement de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) liée aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales qui incombe à l'Opération.

39. Des taux de vacance de poste de 8 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 2 % pour le poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 13 % pour les postes d'agent des services généraux financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ont été employés pour calculer le montant des crédits demandés. Il est également tenu compte des déploiements récents et de l'érosion naturelle des effectifs du personnel au cours du semestre, en prévision de la réduction progressive des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Dépenses prévues*

---

**Personnel fourni par des gouvernements** 150,3

40. Il est demandé un montant de 150 300 dollars pour couvrir le coût de six membres du personnel fourni par des gouvernements pendant l'exercice considéré. Ce montant a été calculé compte tenu d'un taux de vacance de 1 %, qui correspond aux récents déploiements.

*Dépenses prévues*

<b>Consultants et services de consultant</b>	49,1
--	------

41. Les ressources nécessaires au titre des consultants et des services de consultant sont évaluées à 49 100 dollars pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 ; ce montant correspond aux services d'un consultant chargé d'organiser des sessions de formation sur les processus de réduction des effectifs et de liquidation, à l'intention du personnel de l'Opération chargé de la gestion des approvisionnements.

*Dépenses prévues*

<b>Voyages</b>	1 742,3
----------------	---------

42. Le montant estimatif de 1 742 300 dollars servira à financer les voyages prévus pendant l'exercice considéré. Ces voyages permettront à l'Opération d'entreprendre les activités qui lui ont été confiées ainsi que des activités relatives à son retrait.

*Dépenses prévues*

<b>Installations et infrastructures</b>	15 735,0
---	----------

43. Les ressources nécessaires ont été évaluées à 15 735 000 dollars pendant l'exercice considéré. Il s'agit essentiellement des crédits nécessaires à l'achat d'essence, de carburant et de lubrifiant pour les groupes électrogènes de la MINUAD. Ce montant comprend également des crédits au titre de la dépollution de l'environnement et de la régénération biologique des sites de l'Opération. En outre, sont également inclus des crédits d'un montant minime au titre d'achats, concernant uniquement des fournitures et du matériel essentiel de sûreté et de sécurité, puisque l'Opération prévoit d'utiliser le stock disponible dans toute la mesure possible, compte tenu de son retrait prévu en juin 2020.

*Dépenses prévues*

<b>Transports terrestres</b>	2 576,0
------------------------------	---------

44. Les ressources nécessaires au titre des transports terrestres pendant l'exercice considéré, ont été évaluées à 2 576 000 dollars. Les dépenses envisagées concernent essentiellement l'exploitation et l'entretien de 1 175 véhicules appartenant à l'ONU, soit 585 véhicules légers de transport de passagers, 279 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 15 véhicules blindés et 288 autres véhicules, remorques, et attelages spécialisés. Ce montant inclut les réparations, l'entretien et les pièces de rechange essentiels pour remettre les véhicules et le matériel en état, avant leur transfert à d'autres missions, selon que de besoin.

*Dépenses prévues*

<b>Opérations aériennes</b>	25 487,2
-----------------------------	----------

45. Des ressources d'un montant estimatif de 25 487 200 dollars sont demandées au titre des opérations aériennes pendant l'exercice considéré. L'Opération devra assurer l'entretien et l'exploitation de 3 avions et de 13 hélicoptères pendant le semestre considéré, en vue de fournir tous les services connexes, concernant notamment le transport de passagers et de marchandises, les patrouilles et missions d'observation, les opérations de recherche, de sauvetage, d'évacuation des blessés et d'évacuation

sanitaire. Il est prévu de rapatrier 4 hélicoptères militaires de manœuvre à la fin décembre 2019.

*Dépenses prévues*

---

**Communications et informatique**

7 768,9

46. Un montant de 7 768 900 dollars est demandé à cette rubrique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019. Ces dépenses comprennent les crédits au titre des communications par réseaux commerciaux, de l'entretien et de la réparation du matériel de communications existant, des pièces de rechange, des frais de logiciel ainsi que des services communications et informatique nécessaires pour que la MINUAD soit opérationnelle pendant le semestre considéré. Des crédits sont demandés pour l'achat de matériel informatique et de communication et concernent uniquement le matériel de sécurité nécessaire au réseau. S'agissant des autres besoins, l'Opération prévoit d'employer le stock disponible dans toute la mesure possible, compte tenu de son retrait prévu en juin 2020.

*Dépenses prévues*

---

**Services médicaux**

447,5

47. Les dépenses estimatives prévues, d'un montant de 447 500, couvriront les services médicaux et les fournitures médicales pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.

*Dépenses prévues*

---

**Fournitures, services et matériel divers**

30 687,0

48. Des dépenses estimatives de 30 687 000 dollars sont prévues au titre des fournitures, services et matériel divers pendant l'exercice considéré. Elles concernent principalement les services de détection des mines et de déminage, le fret et les dépenses connexes, les services contractuels et d'autres activités de programme.

49. Durant le semestre considéré, un montant de 19 652 600 dollars devrait servir à financer d'autres activités programmatiques, dont un montant de 17 211 400 dollars pour permettre à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, de continuer de réaliser des activités de programme dans le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États, conformément au concept de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). Au cours du semestre, les activités qu'entreprendront les équipes chargées de la liaison avec les États continueront à porter sur l'état de droit, la résilience et des solutions relatives aux moyens de subsistance et des solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil, la fourniture immédiate de services à l'intention des personnes déplacées et les droits de l'homme.

50. En outre, un montant de 2 441 200 dollars est demandé pour appuyer d'autres activités de programme dans la région de Jebel Marra, dont des activités de promotion du renforcement de la paix, du redressement, de la stabilité et de la sécurité au niveau communautaire.

#### **IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

51. S'agissant du financement de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour, l'Assemblée générale est appelée à :

a) Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 269 920 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 ;

b) Autoriser la mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 44 986 817 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de l'Opération.

Annexe

Présence de la MINUAD au début de l'exercice 2019/20

